

SOUTENANCES DE MAITRISE

Tableau économique et social de sept paroisses du Haut-Vivarais

à la fin du Moyen-Age d'après un livre d'estime de 1464.

par M. Christian FORIEL-DESTEZET

Mémoire de Maîtrise soutenu le 9 décembre 1969

Jury : M. René FEDOU, M. Bernard DEMOTZ.

Comme beaucoup d'autres dépôts départementaux ou municipaux du Midi, dont M. Ph. WOLFF a dressé une liste provisoire en tête de ses «Estimes» toulousaines des XIVe et XVe siècles (Toulouse, 1956), les Archives de l'Ardèche conservent des registres dressés par des commissaires enquêteurs en vue de l'assiette des tailles. L'«estime» de 1464, consécutive au rétablissement par Louis XI de la taille en Languedoc, a laissé des documents particulièrement nombreux : 72 registres se rapportant à 150 paroisses du Vivarais. C'est le registre C 628 qui a fait l'objet de notre étude : contenant l'estime de sept paroisses d'une région entièrement rurale, proche de la vallée du Doux (Saint Félicien) il livre des renseignements précis et précieux sur les conditions d'existence de la paysannerie.

Sur un terroir dont moins du sixième paraît occupé par les tenures (à cause de la faiblesse démographique, du relief difficile, des landes et friches, de l'importance des réserves seigneuriales), les terres à céréales prédominent (78% contre 17,5 % aux prés, 4,5 % aux vignes). Le détail des redevances montre que le seigle vient largement en tête, devant l'avoine ; le froment est peut-être d'implantation récente, car il est rare dans les baux à cens et fréquent dans les rentes constituées : Parmi les arbres fruitiers, on ne rencontre guère que le noyer (pour l'huile) et le châtaignier. Le bétail n'est pas négligeable : moutons et chèvres, porcs chez les 3/4 des tenanciers ; les plus aisés (20 %/%) déclarent des bovins, dont certains font l'objet de baux à cheptel (achat, microît ou commende).

Ces ressources paraissent suffisantes pour nourrir une population clairsemée : on peut l'évaluer à 20 habitants au Km², en tenant compte de tous ceux qui échappent à l'estime parce qu'ils ne possèdent pas de biens roturiers. Le tenancier possède l'exploitation (mansus) que le seigneur lui a concédé à perpétuité, moyennant une redevance annuelle, le cens, qui consiste en une faible partie de la récolte céréalière, quelques poules, quelques journées de corvée, une petite somme d'argent. Mais de nombreux tenanciers ont leurs charges alourdies par des rentes constituées (pensions) sur les récoltes. Un bénéficiaire de ces rentes figure dans le registre C 628 : notaire royal, ses biens, estimés à 195 livres, sont les plus importants. C'est le seul véritable représentant de la bourgeoisie. Cela ne l'empêche pas d'être expressément qualifié d'homme quicte, lige, justiciable, taillable, exploitable à la volonté et à la merci de son seigneur, comme tous les tenanciers dépendant de la seigneurie de Joyeuse, semble-t-il. S'agit-il réellement de servage, ou bien la formule dépasse-t-elle la réalité ?

Les tenanciers qui dépendent de la seigneurie de Tournon sont seulement « taillables aux cinq cas »

Comme la dimension des tenures est inégale, il existe une incontestable hiérarchie dans les fortunes paysannes ; l'exploitation moyenne estimée entre 20 et 30 livres, comprend 3 à 7 hectares de terres, un cheptel composé surtout d'ovins et caprins (10 à 20). Mais sur 291 chefs d'hôtel, 54 ont un capital évalué à moins de 10 livres (parfois seulement une maisonnette et un lopin de terre), tandis que sept d'entre eux ont entre 100 et 200 livres (au moins 15 hectares, trente à soixante bêtes à laine, plusieurs bovins, dont une partie hors de leur exploitation, en bail à cheptel).

L'unique artisan est l'indispensable forgeron. Cependant de rares tenanciers fabriquent du cuir grâce aux peaux de leur cheptel, constituant ainsi un embryon d'industrie rurale.

Tels sont les principaux enseignements que l'on peut puiser dans un livre d'estimes. Il faudrait maintenant replacer cette étude dans un contexte chronologique plus ample. Pour cela, de nombreuses archives attendent des chercheurs.

M. FEDOU, qui a suivi l'élaboration méticuleuse du Mémoire, se félicite d'y sentir cette parfaite connaissance du terroir natal qui a aidé l'auteur à en saisir les constantes géographiques et humaines. Il loue M. FORIEL-DESTEZET des statistiques précises et nombreuses que l'exploitation systématique du document lui a permis de dresser. Il regrette seulement que quelques tableaux n'aient pas été transformés en graphiques, et que quelques estimations-types n'aient pas été publiées. On eût aimé aussi être mieux renseigné sur le degré d'intensité des « crises » des XIV^e et XV^e siècles (guerres, épidémies) dans la région étudiée. Les difficiles questions posées par le servage s'éclairent si l'on pense que c'est - dans ce pays pauvre et à cette époque - la terre qui est servie et qui conditionne le statut personnel.

M. DEMOTZ félicite l'auteur pour la rigueur de méthode dont il a fait preuve et pour la claire conscience qu'il a eue de l'exceptionnelle richesse comme des lacunes de sa source principale : que recouvre, démographiquement, le terme de « chef d'hôtel » ? en quoi consistent, même restreints, les échanges ? La carte annexée à l'ouvrage, d'un maniement difficile, eût gagné aussi à être plus « parlante ».

A l'issue d'une discussion très vivante, le jury décerne à M. FORIEL-DESTEZET la mention
Très Bien.

=====